

[Texte]

Mr. Kaplan: It is an escorted temporary absence. It means that you are watched and under surveillance for the whole time you are out.

Mr. Thacker: Is it just for social occasions?

Mr. Kaplan: It is called resocialization or humanitarian reasons—for reasons of resocialization or humanitarian reasons, or medical. I am sorry; you can get out for an operation as well.

Mr. Friesen: Or court?

Mr. Kaplan: Yes, but that is not something where you would need the Parole Board's approval because you are under a warrant to appear.

Mr. Thacker: But that is included in these statistics then?

Mr. Kaplan: No, not court appearances.

Mr. Thacker: Because of course under court appearances he would be under police escort and probably shackled, would he not?

Mr. Kaplan: It depends on the province. In some cases they are with bailiffs in some of the provinces.

Mr. Thacker: Would you undertake to provide us with an answer as to whether or not prisoners going out for a court appearance when they are shackled or to a hospital where police officers may be accompanying them are included in the figures of . . .

Mr. Kaplan: The former are not and the latter are. The court appearances are not considered ETAs because they are not under the warden's decision but are under a court order. Medical leave is a decision of the warden . . .

Mr. Thacker: Then of the 45,000 . . .

Mr. Kaplan: —and we have had escapes even in medical leaves, or escape attempts, so it is a difficult discretionary decision for the warden.

Mr. Thacker: Of the 45,438, I think it was, releases of the general population, you only had 16 problems.

Mr. Kaplan: Right.

Mr. Thacker: From a statistical perspective the program would seem to be immensely successful. Is that your view?

Mr. Kaplan: The rate is up over 99.6%, 99.8%. It is in that range of successful leave, successful absence, and I ask the members of the committee to take that into consideration.

Mr. Thacker: No more questions.

Le président: Monsieur Marceau.

[Traduction]

M. Kaplan: L'absence temporaire sous escorte signifie que la personne est surveillée pendant tout le temps qu'elle est à l'extérieur.

M. Thacker: Est-ce qu'il s'agit d'occasions sociales seulement?

M. Kaplan: Ces sorties sont autorisées pour des raisons humanitaires ou de resocialisation—ou également pour des raisons médicales. Excusez-moi, une personne peut sortir également pour subir une opération.

M. Friesen: Pour se rendre au tribunal?

M. Kaplan: Oui, mais cette sortie n'exige pas l'approbation de la Commission des libérations conditionnelles, étant donné qu'un mandat de comparaître a été émis.

M. Thacker: Ces sorties font également partie des statistiques que vous avez mentionnées?

M. Kaplan: Non, pas les comparutions devant les tribunaux.

M. Thacker: La raison en est probablement que pour ces comparutions devant les tribunaux, la personne est sous escorte de la police et qu'elle est probablement enchaînée, n'est-ce pas?

M. Kaplan: Cela dépend de la province. Dans certains cas, elles sont accompagnées d'huissiers dans certaines provinces.

M. Thacker: Est-ce que vous pourriez nous répondre et nous dire si oui ou non les prisonniers qui se rendent devant les tribunaux et qui sont enchaînés, ou qui se rendent à l'hôpital accompagnés d'agents de police sont compris dans les statistiques que vous avez . . .

M. Kaplan: Les premiers ne le sont pas, les derniers le sont. Les comparutions devant les tribunaux ne sont pas considérées comme des absences temporaires sous escorte, étant donné qu'elles ne relèvent pas de la décision du directeur de la prison et qu'elles font suite à un ordre du tribunal. Le congé médical relève d'une décision du directeur de la prison . . .

M. Thacker: Par conséquent, parmi les 45,000 . . .

M. Kaplan: . . . il y a eu des évasions même lors de congé médical, ou des tentatives d'évasion, par conséquent le directeur de la prison doit rendre une décision discrétionnaire difficile.

M. Thacker: Sur les 45,438 sorties de la population carcérale générale, je crois que c'est bien le chiffre que vous avez mentionné, vous n'avez eu que 16 cas problèmes.

M. Kaplan: C'est exact.

M. Thacker: Du point de vue statistique, le programme semble donc connaître énormément de succès. C'est bien votre avis, n'est-ce pas?

M. Kaplan: Le taux de succès dépasse 99.6 p. 100, 99.8 p. 100. C'est le taux de succès pour les congés, les absences accordées, et je demande aux membres du Comité d'en tenir compte.

M. Thacker: Je n'ai plus d'autres questions.

The Chairman: Mr. Marceau.